

Jeudi 31 mai 2018
Dépôt de documents

Madame Christine St-Pierre
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale approuve, après le débat et dans le délai prescrit par la loi, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- la Convention des Nations Unies contre la corruption.

MOTION